

ANTC Section Carabine : Règles d'organisation et de déroulement d'un match de scoring

1. Comportement des tireurs

- a. La courtoisie, le respect, le fair play et la bonne humeur sont de rigueur envers l'organisation et tous les compétiteurs.

2. Arrivée au stand

- a. Le premier tireur arrivant au stand le jour du concours ouvre et bloque le portail avec le système prévu à cet effet.
- b. Le parking des véhicules doit se faire en marche arrière, en optimisant les places et en ne bloquant pas l'accès principal.

3. Vérification du pas de tir

- a. L'organisation vérifie la conformité du pas de tir :
 1. Pas de risques sécurité sur les installations.
 2. Tables propres et en bon état.
 3. Tabouret à chaque poste.
 4. Conformité des cibles par rapport à la distance du concours.
 5. Conformité des portes cibles : numéros visibles, pattes d'accrochage conformes et en bon état.
 6. Présence des drapeaux d'indication du vent.

4. Mise en place de l'organisation

- a. Une table et une chaise doivent être installées pour prendre les inscriptions au calme.
- b. Une zone dédiée à la préparation des cibles doit être mise en place.
- c. La salle de rechargement devient zone de comptage des points lors de concours.
- d. Les portes cibles conformes à la distance doivent être transportées avec soin de la ciblérie vers les portiques situés à la distance du concours.
- e. Les portes cibles doivent être installés à égale distance des uns des autres sur le portique et alignés au mieux avec le poste correspondant au numéro du porte cible.
- f. Les portes cibles doivent être installés de manière à ne pas se bouger sous l'effet du vent.
- g. Les cibles doivent être agrafées solidement et de niveau sur le porte cible
- h. Les drapeaux indicateurs doivent être placés à 25 m ,100 m (au pied du portique) et à 150m (2 extérieurs du porte cible 200m).

5. Inscription

- a. L'inscription est ouverte à partir de 7h15.
- b. Le poste sera tiré au sort avec les jetons prévus à cet effet en toute neutralité.
- c. La série devra être payée au prix fixé par l'organisation pour obtenir le droit de tir au poste.

6. Déroulement des matchs

- a. L'arbitre est le seul responsable du déroulement des matchs.
- b. La mise en place des armes sur les postes de tir se fait uniquement sur ordre de l'arbitre en accord avec les règles définies dans la charte sécurité. (mallette vers la table, safety flag en place, canon pointée vers les cibles)
- c. Les ordres pour le lancement d'une série sont :
 1. « Tireurs, installez vos armes » : après validation par l'organisation de l'absence de personnes aux cibles, l'arbitre donne l'ordre de la mise en place des armes sur les postes de tir dans les règles de sécurité (mallette qui va à la table, canon pointée vers les cibles, chambre vide, safety flag en place)
 2. « Tireurs à vos postes » : les tireurs rejoignent leur poste respectif tiré au sort et validé à l'inscription.
 3. « Tireurs, êtes-vous prêts » : chaque tireur lorsqu'il est prêt à tirer en sécurité, lève sa culasse à la verticale bras tendu.
 4. « Engagez les culasses » : les tireurs engagent les culasses dans les boîtiers (chambre de combustion vide)
 5. « Chargez » : les tireurs alimente la chambre avec une munition et arme la culasse, doigt hors du pontet et de la détente.
 6. « Vous pouvez commencer le tir » : les tireurs sont autorisés à commencer le tir dans le temps imparti à la série.
 7. « Tir terminé » : à l'issue du temps imparti, l'arbitre annonce la fin du tir et valide la mise en sécurité de toutes les armes après vérification.
 8. En cas de fin de tir par un tireur avant la fin du temps imparti, ce dernier l'indique à l'arbitre par la levée de sa culasse bras tendu et attend la validation de l'arme en sécurité et l'autorisation de quitter son poste. (chambre vide, culasse hors du boîtier, safety flag en place).
 9. « Recul des tables » : l'arbitre demande le retrait de tous les tireurs des postes de tir. Plus aucune personne n'est autorisée à approcher les postes de tir.
 10. « Tireurs, rangez vos armes » : lorsque l'organisation a fini le remplacement des cibles pour la prochaine série et que l'absence de personnes aux cibles est confirmée, l'arbitre demande le rangement des armes dans leurs mallettes dans les règles de sécurité (canon pointée vers les cibles, mallette qui va la table. Cf charte sécurité)
 11. « Tireurs, la prochaine série se met en place » : sur ordre de l'arbitre et après avoir pris connaissance de son poste chaque tireur réengage la procédure « Tireurs, installez vos armes »
- d. En cas d'incident de tir, le tireur averti l'arbitre qui vient faire état du type et de la gravité de l'incident en appliquant les règles pour chaque cas, pouvant aller jusqu'à l'abandon de la série ou du concours par le tireur.

7. Comptage des points

- a. Le décompte des points doit être réalisé par une personne désignée et dans la salle de décompte prévue à cet effet.
- b. Pendant le décompte des points, aucun tireur n'est autorisé à entrer la salle de décompte.
- c. Aucun tireur n'est autorisé à compter les points de sa cible.
- d. Les impacts litigieux sont jaugés avec une cartouche du calibre utilisé avec l'avis d'un autre tireur sur demande du responsable de décompte.
- e. Le départage au groupement doit se faire avec un micromètre digital par la mesure des groupements de centre a centre en prenant les impacts les plus éloignés.

8. Réclamation

- a. A l'issue du concours, l'ensemble des cibles sont mis à disposition des tireurs concernés par le match dans la bannette prévue à cet effet.
- b. Un délai de réclamation de 15 min est mis en place pendant lequel les tireurs peuvent porter réclamation au responsable du comptage dans le calme et le respect.
- c. Le responsable du comptage décidera avec une tierce personne de l'avis final sur la cible portée en réclamation.

9. Résultats et remise des prix

- a. Les résultats sont annoncés à l'issue de la période de réclamation.
- b. Le fair play et le respect des résultats de chaque tireur est obligatoire.
- c. Le classement est donné à haute voix par l'un des membres de l'organisation :
 1. En citant la catégorie concernée (ordre : chasse, varmint et unlimited).
 2. Par ordre décroissant de classement.
 3. En citant le nom et prénom du tireur et le score associé.
- d. En cas de dotation de récompense sur le match, les 3 premiers (du 3^e au 1^{er}) montent un à un à l'annonce de leur nom sur le podium prévu à cet effet afin de recevoir leur trophée.

L'organisation se réserve le droit d'exclure du concours un tireur ayant un comportement en désaccord avec cette procédure et les règles qui y figurent.